

SÉCURITÉ SANTÉ ENVIRONNEMENT

Charte CREOCEAN

CREOCEAN s'engage à mener ses projets dans le respect des personnes et de l'environnement.

Afin d'y parvenir notre politique s'appuie sur

les 10 principes suivants :

- ① *La sécurité, la santé des personnes et la protection de l'environnement sont nos priorités face à toute autre considération.*
- ② *Les lois et les réglementations en vigueur, ainsi que les exigences de nos clients, sont à respecter strictement.*
- ③ *Le développement d'une démarche de prévention des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement doit permettre de les réduire à un niveau acceptable dans toutes nos activités.*
- ④ *Les moyens de maîtriser les situations d'urgence doivent être mis en œuvre et suivis dans toutes les situations.*
- ⑤ *L'emploi de substances toxiques pour l'homme et l'environnement doit être évité lorsque cela est possible. Nos déchets et rejets de polluants doivent être minimisés.*
- ⑥ *Le choix de nos partenaires doit aussi garantir le respect de nos valeurs en matière de sécurité de santé et d'environnement.*
- ⑦ *La formation et l'information de notre personnel, ainsi que le dialogue et le retour d'expérience nous permettent d'améliorer nos performances.*
- ⑧ *Tout notre personnel doit se considérer comme garant de cette politique quel que soit le niveau hiérarchique.*
- ⑨ *Le suivi des bonnes pratiques nationales et internationales nous permet d'améliorer notre système de management.*
- ⑩ *La communication en interne et en externe sur nos résultats et nos objectifs en matière de sécurité, santé et environnement doit être transparente et véridique.*

A La Rochelle, le 18 Janvier 2019



Denis Valance
Directeur Général